

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJS0840373V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier intercommunal des Alpes-du-Sud (Hautes-Alpes), en application de l'article 20 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 7 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier intercommunal des Alpes-du-Sud (Gap et Sisteron) : 6 postes ;
- centre hospitalier de Laragne-Montéglin : 1 poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), à la directrice du centre hospitalier intercommunal des Alpes-du-Sud, 1, place Auguste-Muret, 05007 Gap Cedex, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.